



# LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITE, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

## France : le danger d'un vote « communautariste » ?

Le score obtenu par une liste « communautariste » aux élections européennes a jeté le trouble : l'Union des démocrates musulmans français a en effet obtenu des niveaux qui pourraient apparaître élevés dans certains bureaux de vote de zones urbaines denses où résident de nombreux immigrés. Au point de faire réagir plusieurs responsables politiques, de la majorité et de l'opposition de droite, qui proposent de réglementer voire d'interdire de telles listes.

### L'abstention dans certains quartiers

Le journal *Le Monde*, dans son édition du 24 octobre, a décortiqué les résultats du scrutin européen. Il montre ainsi que si, sur certains bureaux de vote, un résultat à deux chiffres peut paraître très élevé (par exemple à Maubeuge où l'UDMF obtient 40 % des voix), cette valeur est surtout liée à un

taux d'abstention très élevé (77 % à Maubeuge). Ainsi, au bureau 21 de Chalon-sur-Saône, les 20 % de l'UDMF sont atteints avec 5 voix, sur un total de votants de 25 (pour 443 inscrits).

Au niveau national 28 469 voix (0,13 %) se sont tournées vers l'UDMF. Le journal cite Vincent Tiberj, professeur à Sciences Po de Bordeaux : « Quand vous savez qu'il y a de 4 à 5 millions de musulmans en France, cela relativise l'idée qu'il y a un électorat à base musulmane. » « La polémique a offert à ce minuscule parti une inattendue fenêtre médiatique » poursuit *Le Monde*.

### La peur des autres

La question identitaire traverse aujourd'hui les religions, et particulièrement l'Islam. Dans une tribune (*La Croix* du 14 octobre), Christian Delorme – un des initiateurs de la marche des Beurs pour

l'égalité et contre le racisme en 1983 – parle de musulmans « qui voient bien que la France a de plus en plus peur d'eux... et ils ont peur de cette France qui a peur [...] ». Sensibles plus que d'autres aux discours complotistes, manipulés par des idéologues et des prêcheurs qui gagnent à entretenir chez eux une certaine paranoïa, ils risquent de se réfugier de plus en plus dans le communautarisme. La question urgente, est : comment réintroduire ceux qui se sont éloignés au sein de la République. »

Si cette question ne peut être masquée, il reste que l'accès de tous au fonctionnement démocratique, et notamment l'accès des résidents étrangers aux élections locales, est un facteur puissant d'intégration et de prévention tant des peurs que des peurs qui génèrent des peurs.

*Christian Fabry*

## Canada : le droit de vote des étrangers à l'étude

Après Toronto en 2013 et Vancouver en 2018 qui avaient voté pour étendre le droit de vote municipal aux résidents étrangers permanents mais n'avaient pas obtenu l'aval des gouvernements provinciaux, Montréal est la troisième grande ville du pays à mettre le droit de vote des étrangers à l'étude. Le comité exécutif de la ville a chargé la commission sur le développement social et la diversité montréalaise d'étudier les exemples en place dans des villes étrangères et réserve l'éventuelle extension du vote aux seuls résidents permanents, c'est à dire celles

et ceux qui ont vécu au moins 730 jours au Canada durant les cinq dernières années. L'an dernier, le conseil interculturel de Montréal avait demandé une consultation publique sur un droit de vote pour tous les résidents aux élections et référendums municipaux.

Dans le programme électoral de 2017, Projet Montréal, le groupe majoritaire, s'engageait à « étudier la possibilité d'élargir la statut d'électeur admissible à voter lors d'élections municipales à Montréal à toute

*(suite page 4)*

## Danemark

Le gouvernement danois a annoncé le 14 octobre vouloir déchoir de la nationalité danoise les djihadistes ayant une double nationalité partis combattre à l'étranger. Trente-six djihadistes seraient concernés.

## Espagne

Le conseil des ministres a accordé fin septembre de façon « expresse » la naturalisation du jeune prodige de football Ansu Fati, né en 2002 en Guinée-Bissau, qui évolue à Barcelone. Moha Bakkali, marathonien marocain arrivé en Espagne à l'âge de 7 ans, attend lui depuis 16 ans d'être espagnol.

## France

La campagne pour la présidence du parti Les Républicains a donné lieu à une surabondance de propositions pour abroger les procédures d'acquisition automatique de la nationalité, entre le battu Guillaume Larrivé et l' élu Christian Jacob, qui propose lui de revenir aux lois Pasqua du code de la nationalité. Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, a déclaré qu'elle aussi ne voulait plus l'obtention automatique de la nationalité.

Un Franco-Marocain, condamné à quatre ans de prison en 2016 pour avoir tenté de rejoindre le groupe État islamique en Syrie, a été déchu de sa nationalité française le 26 octobre. C'est la seizième personne depuis 2016 à perdre sa nationalité. Ces déchéances sont à l'origine de tensions diplomatiques entre la France et les pays d'origine des personnes concernées, la Tunisie en particulier.

## Hongrie

Après la défaite du parti au pouvoir, le Fidesz, dans les grandes villes et en particulier à Budapest, lors des élections municipales du 13 octobre, un vice-président du Fidesz et plusieurs journaux ont accusé les étrangers d'avoir fait gagner les opposants au pouvoir. Les étrangers ayant une carte de résident peuvent voter aux élections locales en Hongrie. Ils sont au nombre de 140 000 dans le pays, dont 90 000 dans la capitale, et ils sont pour la plupart ressortissants d'un autre État de l'Union européenne. À Budapest, seuls 703 666 des 1 367 945 électeurs inscrits ont pris part au vote et l'écart entre le vainqueur et le candidat du Fidesz est de 46 985 voix. On peut supposer que les étrangers de Budapest ont voté au mieux dans la même proportion que l'ensemble des habitants, 51 %, et conclure que leur influence sur le résultat des scrutins n'a pu être que marginale.

## Irlande – Royaume-Uni

Née à Derry en Irlande du Nord, Emma de Souza se considère irlandaise en vertu de l'accord de paix du Vendredi saint de 1998.

Pour l'administration de Belfast, elle est considérée comme britannique au nom du droit du sol. L'accord de 1998 prévoit que les Nord-Irlandais ont le choix d'être britanniques ou de posséder une double nationalité. L'administration conseille à la jeune femme de renoncer à sa nationalité britannique avant de soumettre une nouvelle requête pour que son mari américain puisse venir habiter à Derry. Une procédure judiciaire est engagée depuis quatre ans.

## Luxembourg

Après le président du parti chrétien-social CSV (voir *La Lettre* n° 161), c'est au tour du ministre de la Culture, Sam Tanson, du parti Déi Gréng, de déplorer que presque la moitié de la population soit exclue du processus démocratique national. À l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire du suffrage universel au Luxembourg, les femmes obtenant les mêmes droits politiques que les hommes en 1919, l'Association de soutien aux travailleurs étrangers ASTI a, dans un communiqué, déploré que le déficit démocratique ne cesse de se creuser, les étrangers, représentant près de la moitié de la population, ayant le droit de vote aux élections locales et pas aux élections nationales.

## Pays-Bas – Maroc

Douze Maroc-Néerlandais demandent au gouvernement néerlandais et à la société civile de les soutenir dans leur lutte pour l'abolition de la double nationalité. Dans un manifeste, ils affirment que la nationalité marocaine est inextricablement liée à la peur et au manque de liberté. Ils veulent y renoncer.

Pour le Maroc, il est possible de renoncer à la nationalité marocaine sous réserve d'avoir une autre nationalité, mais la procédure administrative est compliquée et très encadrée.

## Portugal

Aux élections législatives du 6 octobre, trois élus, pour un premier mandat, sont originaires de la Guinée-Bissau : Romualda Nunes Fernandes (Parti socialiste), Beatriz Gomes Dias (Bloc de gauche) et Joacine Katar Moreira (Libre, parti écolo-socialiste). Cette dernière était la tête de liste nationale de son parti (voir *La Lettre* n° 161). Il y avait déjà eu dans les parlements précédents des élus originaires de pays lusophones africains.

## Suisse

Comme l'avait fait en France lors de l'élection présidentielle de 2017 Alter-votants (voir *La Lettre* n° 147), deux jeunes Zurichois ont développé une plateforme : votetandem.org permet « aux étrangers, aux mineurs et à toute personne sans droit de vote de participer à la vie politique ». Des électeurs suisses rencontrent des

« sans voix » et essaient de trouver un consensus sur leur choix de vote. À celle ou celui qui a le droit de vote de remplir le bulletin en conséquence lors du scrutin. L'objectif est d'impliquer les non-votants dans le processus démocratique et de dénoncer l'abstention de près de 50 % des électeurs aux élections fédérales.

La moitié des cantons, dont Vaud et le Valais, refuse le droit de vote aux Suisses de l'étranger pour les élections au Conseil des États. Seuls 180 000 des 760 000 expatriés sont inscrits sur une liste électorale et l'interdiction du vote dans certains cantons ne porte pas sur les élections fédérales.

Dans *suissinfo.ch* le 28 octobre, un ancien diplomate, Paul Widmer, écrivait : « Les étrangers qui vivent en Suisse ont des obligations, mais pas le droit de vote. C'est exactement le contraire pour les Suisses de l'étranger et c'est injuste. » Franz Muheim qui vit depuis vingt ans en Ecosse et qui est membre des l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) lui répondait sur le même site : « Les étrangers en Suisse n'ont pas le droit de vote bien que les décisions populaires les concernent directement. Il est légitime de dénoncer ce problème. Mais on ne le résoudra pas en discriminant un autre groupe et en retirant le droit de vote aux Suisses de l'étranger. »

## Australie

Depuis 2012, 64 % des demandeurs chinois ont obtenu la nationalité australienne, et 69 % des Philippins, 77 % des Indiens, 90 % des Sud-Africains. En 2018, seulement 11 % des Chinois obtenaient satisfaction. Dans un contexte de tension politique entre les deux pays, le gouvernement australien se justifie en disant que beaucoup de demandes ne peuvent être satisfaites dans les délais impartis en raison des difficultés à obtenir les renseignements nécessaires à la sécurité nationale.

## Cameroun

An cours du « grand dialogue national » qui s'est tenu début octobre pour trouver des solutions notamment à la crise anglophone qui secoue le pays, la question de la double nationalité a été abordée. Dans les propositions rendues par la commission en charge du rôle de la diaspora, il y a l'instauration de la double nationalité pour les Camerounais de la diaspora et la représentation des Camerounais de l'étranger au Parlement. Pour le président du Centre africain d'études internationales, Christian Pout, « une réforme du

Site Internet de  
La Lettre de la citoyenneté :  
[www.lettredelacyoyennete.org](http://www.lettredelacyoyennete.org)

code de la nationalité peut être appréciée comme une volonté manifeste du politique [d']associer [les Camerounais de la diaspora] plus étroitement, d'une part, dans la gestion des affaires publiques, et d'autre part, dans toutes les initiatives qui vont être menées pour ramener le calme, la sécurité et la prospérité dans les zones anglophones en conflit ».

## Colombie – Venezuela (rectificatif)

Une lectrice nous a fait remarquer une erreur dans le numéro 161 de *La Lettre* où nous disions que les enfants vénézuéliens réfugiés avec leurs parents et nés en Colombie risquaient de devenir apatrides. Le Venezuela appliquant le droit du sang, ils garderont la nationalité vénézuélienne.

## Iran

Après avoir invalidé à deux reprises la loi votée par le Parlement (voir *La Lettre*, numéros 159 et 160), le Conseil des gardiens de la Constitution de la République islamique a approuvé le 2 octobre la loi permettant aux Iraniennes mariées à un étranger de pouvoir transmettre leur nationalité à leur descendance. Tenu par les ultraconservateurs, le Conseil des gardiens a pour tâche, entre autres, de s'assurer que les textes de loi votés au Parlement sont conformes à la Constitution iranienne et à la loi islamique (charia). La loi validée par les Gardiens a été taillée sur mesure pour les femmes mariées à des immigrés afghans. Quelque trois millions d'Afghans vivent en Iran et nombre d'entre eux sont mariés à des Iraniennes. Selon la presse iranienne, la nouvelle loi, à l'application rétroactive, ne prévoit pas une transmission automatique de la nationalité : la mère devra en faire la demande auprès des autorités avant les 18 ans de l'enfant.

## Israël

Les nouvelles élections législatives du 17 septembre n'ont pas permis de dégager une majorité entre le Likoud du Premier ministre sortant Benjamin Netanyahu et le parti Bleu et Blanc dirigé par Benny Gantz. Dans ce contexte, les élus du parti de la Liste arabe unifiée se trouvent au cœur du débat national. Les deux listes arabes qui avaient participé au scrutin précédent d'avril et n'avaient eu que dix élus se sont réunifiées pour le scrutin de septembre et la Liste unifiée a obtenu treize élus. Lors d'une première

tentative de Benny Gantz de former un gouvernement de coalition, dix des treize élus de la Liste unifiée ont soutenu le chef du parti Bleu et Blanc. C'est la première fois depuis plus de vingt-cinq ans que les partis arabes prennent position pour l'investiture d'un gouvernement.

## Japon

La star du tennis féminin, Naomi Osaka, née aux États-Unis, avait la double nationalité américano-japonaise. La loi japonaise stipule qu'un Japonais ayant plus d'une nationalité doit en choisir une avant l'âge de 22 ans. Avant le 16 octobre, son anniversaire, Naomi Osaka, qui jouait déjà pour le Japon dans les compétitions internationales, a choisi la nationalité japonaise. Elle pourra représenter son pays aux prochains Jeux olympiques de Tokyo.

## Liberia

La Chambre des représentants et le Sénat ont approuvé le 19 octobre des changements constitutionnels qui doivent être validés par le président Weah et soumis à un référendum un an après leur publication au Journal officiel. Les Libériens seront consultés sur la limitation du nombre de mandats présidentiels et sur la double nationalité. Un enfant né d'au moins un parent libérien sera « automatiquement et de manière inaliénable » un « citoyen national » du pays. Ce qui n'a rien d'automatique actuellement.

## Mali

Dans un message du 22 septembre, le ministre de la Communication déclare : « La meilleure façon de défendre le Mali, c'est de demeurer entièrement malien. Toute autre option est assimilable à la trahison. » Ce qui lui vaut une réponse du responsable des Maliens de l'étranger : « Je pense que le ministre parle d'un sujet qu'il ne maîtrise pas malheureusement. Les Maliens de l'extérieur, qui constituent la majorité des binationaux, ont tout le temps montré leur patriotisme et leur engagement envers le Mali pendant les périodes les plus difficiles. »

## Maurice

Les résidents étrangers originaires d'un pays du Commonwealth et ayant résidé au mois deux ans sur le territoire peuvent s'inscrire auprès de la commission électorale. 838 d'entre eux ont pu voter pour les élections générales du 7 novembre : 523 Indiens, 68 Sud-Africains, 67 Anglais, 45 Bangladais, 36 Pakistanais...

## Mauritanie

Le militant des droits de l'homme, arrivé en deuxième position aux élections présidentielles de 2014 et 2019, Biram Dah Abeid, a réaffirmé fin septembre son engagement en faveur de la diaspora mauritanienne : « L'accès automatique à la double nationalité est un impératif juridique qu'il faut adopter rapidement. Cette reconnaissance doit se faire de façon automatique. »

## République démocratique du Congo

Dans un livre publié en octobre par maître Kalemfuka Ayimi intitulé *Double nationalité : enjeux et perspectives*, l'avocat suggère un moratoire légal pour permettre aux Congolais ayant une double nationalité de se mettre en ordre. Il souhaite qu'il y ait « des garde-fous pour ne pas sacrifier la nationalité congolaise ».

## Tadjikistan

Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, plus de 13 000 enfants du pays sont menacés d'apatridie en raison de l'absence d'enregistrement de leur naissance.

## Togo

Durant le mois de septembre, sur toute l'étendue du territoire, une vaste opération de délivrance de certificats de nationalité a été organisée. Étaient particulièrement visés les conducteurs de motos, dont les conducteurs de taxis-motos ne disposant pas de certificat de nationalité.

## Uruguay

La coalition de gauche Frente Amplio qui dirige le pays sans discontinuité depuis 2004 est arrivée en tête du premier tour de l'élection présidentielle le 27 octobre. Son candidat est l'ex-maire de Montevideo, Daniel Martinez, qui a la double nationalité uruguayenne et française. Il a été battu de peu au second tour, le 24 novembre, par le candidat de la droite.

## Vietnam

88 Laotiens résidant dans une province du nord du pays ont obtenu la nationalité vietnamienne en septembre, 350 autres en octobre, conformément à un accord conclu par les gouvernements vietnamien et laotien sur les migrants sans papiers et les mariages non déclarés dans les régions frontalières.

**La Lettre de la citoyenneté** est publiée six fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 91 55 24

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 10 rue Victor-Duvauchelle - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 300 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Françoise Gavelle, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; a participé à ce numéro : Anne Dechoz.

(suite page 1 – Canada)

personne résidant sur le territoire de Montréal au moins 12 mois ». Le parti de l'opposition, Ensemble Montréal, est pour permettre aux résidents permanents de voter au niveau municipal.

### Une campagne en Colombie britannique

# Lost Votes YVR mène campagne pour que toutes les voix des contribuables tenus de respecter toutes les lois canadiennes soient entendues et a envoyé une pétition au ministre des Affaires municipales de la province. L'Association des libertés civiles de Colombie britannique, qui appuie cette campagne, a demandé à l'Union des municipalités de Colombie britannique, réunie en congrès fin septembre, de permettre aux résidents permanents de voter aux élections municipales dans la province.

### Les élections fédérales du 21 octobre

Pour la première fois, tous les Canadiens expatriés ont pu voter aux élections fédérales alors qu'auparavant seul les expatriés depuis cinq ans au moins

(voir *La Lettre* n° 157) pouvaient le faire. Plus de 30 000 Canadiens de l'étranger se sont inscrits sur la liste électorale internationale, soit plus du double qu'aux élections de 2015 et plus du triple qu'aux élections de 2011. Ils peuvent voter dans la circonscription de leur dernière adresse de résidence au Canada. Le vote ne se fait que par voie postale alors que beaucoup d'expatriés souhaitent pouvoir le faire dans les ambassades et consulats.

Le leader du parti conservateur, Andrew Scheer, qui a échoué dans sa tentative de ravir la première place au Premier ministre sortant, le libéral Justin Trudeau, a été très critiqué pour avoir révélé tardivement sa double nationalité, américano-canadienne, alors qu'il avait en 2005 reproché à la gouverneure générale de l'époque, Michaëlle Jean, sa double nationalité franco-canadienne.

Les descendants des Premières Nations, qui n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1960, sont de plus en plus nombreux à être candidats, 62 en 2019 contre 54 lors de l'élection précédente, 10 d'entre eux, comme en 2015, ont été élus au Parlement fédéral.

### Elle et ils ont dit

**Fabien Roussel**, secrétaire national du Parti communiste français

« Nous voulons les mêmes droits pour tous ! Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, affirme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Alors, pourquoi aujourd'hui, dans un pays qui en a tous les moyens, ne pas reconnaître le droit de vote des étrangers résidant et payant leurs impôts en France ? »

*L'Humanité*, 25/09/19

**Bernard Cazeneuve**, ancien Premier ministre français

« La déchéance de la nationalité a été une erreur funeste : j'aurais dû être beaucoup plus offensif à l'intérieur du gouvernement pour éviter que cette mesure n'aboutisse. »

*France-Inter*, 09/10/19

**Éric Piolle**, maire de Grenoble

« Oui [je suis favorable au] droit de vote à partir de 16 ans. À Grenoble, tous nos dispositifs sont ouverts aux plus de 16 ans et sont également ouverts à tous les résidents quel que soit leur statut... De toute façon les exilés sont là et pour nous ce sont des habitants. Ils sont là et ce sont des contributeurs de la communauté, ils peuvent faire avancer les choses. »

*BFM TV*, 15/10/19

**Joëlle Garriaud-Maulan**, secrétaire des Français établis hors de France

« Que le Brexit s'achève par un accord ou sur un *no deal*, et quel que soit le nombre des ultimes rebon-

dissements qu'il faudra encore subir, une question reste trop souvent occultée dans le débat public : c'est celle de la citoyenneté, par ses aspects matériels autant que dans sa dimension civique. Clairement, si ce principe de citoyenneté européenne avait été au mieux ancré chez nos concitoyens, le Brexit n'aurait sans doute pas eu lieu ; car, en face de l'écart d'un million de voix qui actait la victoire du *leave* sur le *remain*, on a réussi à escamoter l'opinion de plus d'un million de Britanniques établis de longue date dans un autre État de l'UE ainsi que des 3,5 millions de ressortissants de l'UE fixés au Royaume-Uni, deux catégories interdites de participation au référendum de 2016. »

*Le Journal du dimanche*, 26/10/19

#### Henryane de Chaponay

Décédée début octobre à l'âge de 95 ans, Henryane de Chaponay, surnommée la « comtesse rouge », avait participé à de nombreux combats, indépendance du Maroc, luttes pour le développement en Amérique latine, forums sociaux mondiaux. Elle était une figure historique du CCFD-Terre solidaire. *La Lettre de la citoyenneté* était honorée de la compter parmi ses abonnés fidèles.

**Pour vous abonner à**  
**La Lettre**  
**de la citoyenneté**

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations  
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Abonnement pour  
un an (6 numéros)

Individuels

30 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros